

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 AVRIL 2023
DELIBERATION N°2023-31****CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Ayant pris part à la délibération : 06

DATE CONVOCATION : 21/04/2023

DATE DE PUBLICATION : 26/04/2023

DATE D'ENVOI EN S/P : 25/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois d'avril à huit heures trente le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. TINE Jean-Claude, maire de la commune.

Présents TINE Jean-Claude, Robert SANSUC, OUSTALET Léon, SICRE Richard, GABERNET Serge.

Procuration : BOLAND Alain ayant donné procuration à TINE Jean-Claude ;

Absents : COUDIN Patrick

En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T, OUSTALET Léon a été élu secrétaire de séance.

Objet : Travaux Sylvicoles et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les différents échanges avec les services de l'ONF qui ont permis de mettre en exergue les travaux sylvicoles susceptibles d'être subventionnés tels que la protection contre le gibier, la fourniture et la mise en place de plants de pin sylvestre et de mélèze d'Europe.

Vu l'intérêt que représente ces travaux pour l'entretien, la qualité paysagère et environnementale de la forêt communale et les financements à hauteur de 50 % qui peuvent être sollicités auprès du Conseil Départemental 31, monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer sur ce projet d'un coût total de 9 506.80 € HT.

Où cet exposé, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les travaux sus cités pour l'entretien, la qualité paysagère et environnementale de la forêt communale pour un montant total HT de 9 506.80 € ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 31 ;
- **AUTORISE** le maire à réaliser et signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

DELIBERATION ADOPTEE : à 6 voix pour - à 0 voix contre - à 0 voix abstention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire - Jean-Claude TINE

